



Le 21/06/2022, à 19h15 en la salle du conseil municipal, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M.Fabien VERRAT, Maire.

Date de convocation : 14/06/2022

Membres en exercice : 15

Présents : 9 Fabien Verrat, maire, Marie-France Djerad-Payen, Sylvie Rodier-Arnaudin, Maud Auché, Jean-Dominique Diez, Lionel Egretier, Marie-Laure Gobin, Francis Caillaud, Aurore Quenet.

Excusés avec procuration : 5 Geoffroy d'Avezac de Castera (pouvoir à Aurore Quenet), Alain Denaves (pouvoir à Marie-Laure Gobin), Gwénaëlle Kerdanoff (pouvoir à Fabien Verrat), Jean-François Eyermann (pouvoir à Francis Caillaud) et Elodie Guillon-Muller (pouvoir à Sylvie Rodier).

Absents : 1 Karl Pommeraud

Secrétaire de séance : Marie-Laure Gobin.

OBJET : Autorisation donnée au Maire de Demande de subvention au Fonds de Concours de la Communauté de Commune de l'Estuaire.

Le Maire propose cinq projets dont des devis ont été demandé :

- L'achat d'un nouveau four chez **TECHNICUISINE** 14 chemin de la Canave à MARTILLAC pour un devis H.T. de **3902.30 €** dans le but d'améliorer le service offert lors de la location de la salle des fêtes.
- L'achat de deux nouveaux ordinateurs chez **BUROVALIE** 52 rue de Camille Godard à BORDEAUX pour un devis H.T. de **1329.00 €** dans le but d'améliorer le pack informatique et le service aux administrés.
- La réfection et l'inventaire de cimetière d'Anglade chez **GOYON** 6 rue des Sarcelles à SAINT BONNET pour un devis de terrassement de **42024.11 €** H.T. et chez **ELABOR** 18 rue des Murgers à MESSIGNY & VANTOUX pour **17080.80 €** H.T. pour l'inventaire des concessions dans le but d'améliorer l'accès et le visuel du cimetière.
- La création d'une ombrière photovoltaïque chez **GOYON** 6 rue des Sarcelles à SAINT BONNET pour un devis de **20159.50 €** H.T. pour le terrassement et la tranchée drainante dans le but de créer un lieu de convivialité ombragé pour les Angladais.
- La mise en place d'une MAM dans les anciens locaux de l'école chez **GUILLET** 2 le Sablon à ST PAUL DE BLAYE pour un devis H.C. de **2050.00 €** pour le démontage des cheminées et de **1300 €** H.C. pour la plomberie et chez **OBOZIL** 8 Route de l'Estuaire à ANGLADE pour un devis de **21690.50 €** H.T. pour la platerie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **décide** la mise en place des 5 projets
- **décide** d'inscrire au budget communal la somme nécessaire à la réalisation de ces projets dans les comptes de la classe 2 pour un montant total **H.T. de 109536.21 € HT.**
- **décide** de demander le bénéfice du Fonds de concours de la Communauté de Commune de l'Estuaire pour cette installation dont le devis s'élève à **54768.10 € HT.**

Le plan de financement sera le suivant :

- subvention Fonds de Concours de la CCE : 50% du HT	54768.10 € HT.
- autofinancement :	54768.10 € HT.
Total :	109536.21 € HT.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à L'UNANIMITÉ.

Pour extrait conforme,
ANGLADE, 21/06/2022
Fabien VERRAT, Maire.



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.